



20 / 21 JUIN 2009

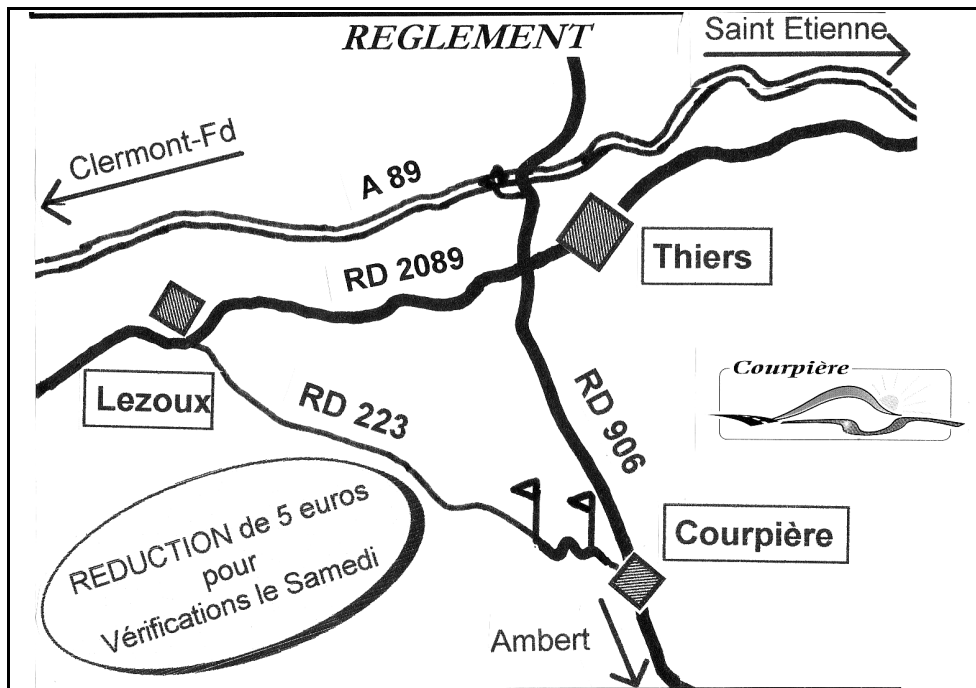
A.S.A. DOME-FOREZ

Tel : 04.73.92.87.19 ou 06.07.85.22.73

41<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de

**COURPIERE**

Coupe de France de la Montagne



Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :

[www.asadomeforez.com](http://www.asadomeforez.com)

! AMIS PILOTES,

L'A.S.A. DOME-FOREZ vous présente son calendrier  
des Courses de Côte Régionales 2009

21 JUIN - COURPIERE

14 JUILLET - DURTOL-ORCINES

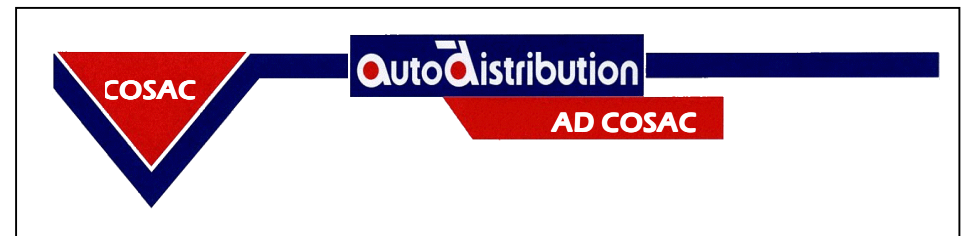
30 AOÛT - ESCOUTOUX

Ces trois épreuves comptent pour la Coupe de France  
de la Montagne.

-oOo-

Les concurrents ayant participé aux deux courses de  
Côte de COURPIERE et de DURTOL-ORCINES

Bénéficieront d'une réduction de 15 euros  
sur l'engagement de la  
Course de Côte d'ESCOUTOUX.





## REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile DÔME-FOREZ organise le dimanche 21 Juin 2009, avec le concours de l'écurie CHIGNORE-COURPIERE et sous le patronage de la Municipalité de COURPIERE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

### 41<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE COURPIERE

Cette épreuve compte pour : - la Coupe de France de la Montagne, - le Challenge du Comité d'Auvergne, - le Challenge du Comité du Limousin, - le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Auvergne sous le numéro R12/09/CC en date du 06/04//2009 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R195 en date du 10/04//2009.

#### ARTICLE 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

##### ARTICLE 1.1p : Officiels

♦ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle MARTIN	Lic.	1123
♦ Membres du Collège des Commissaires Sportifs			
Bernard AUDIGIER	Lic. 16967	Marc MOULIN	Lic. 19079
♦ Directeur de Course	Roger DESMARIE	Lic.	7736
♦ Directeur de Course Adjoint	Didier DAUTHEREAU	Lic.	7738
♦ Médecin Chef	Dr Jacques COURTADON	Lic.	16970
♦ Commissaires Techniques			
Jean Claude DESNOUX	Lic. 11176	Frédéric GIDAS	Lic. 6026
Pierre COUDEYRAS	Lic. 53781	Didier VIALLE	Lic. 166951
♦ Chargé de la mise en place des moyens	Jean Paul TORRENT	Lic.	15144
♦ Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents			
François CHASSAGNOL	Lic. 15142	Catherine PASTOREK	Lic. 15145
♦ Chargé des Commissaires de Route	Jean APPARAILLY	Lic.	18967
♦ Chronométrateur officiel	J. Claude PLANEIX	Lic.	18347

##### ARTICLE 1.2p : Horaires

- ◊ Clôture des engagements mardi 16 Juin à minuit.
- ◊ Publication de la liste des engagés jeudi 18 Juin.
- ◊ Vérifications administratives et techniques à Courpière :
  - ⇒ Ancienne Ecole de filles Place de la Victoire, le samedi 20 Juin de 18H00 à 20H15
  - ⇒ Gymnase de Belime, route de Lezoux, le dimanche 21 Juin de 07H30 à 08H45.
- ◊ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 09H00.
- ◊ Essais chronométrés le dimanche 21 Juin de 09H00 à 12H00.
- ◊ Briefing des pilotes le dimanche 21 Juin après les essais, au parc arrivée.
- ◊ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H45.
- ◊ Montées de Course le dimanche 21 Juin :
  - 1<sup>ère</sup> montée à partir de 13H45
  - 2<sup>ème</sup> montée à partir de 15H15
  - 3<sup>ème</sup> montée à partir de 16H45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ◊ Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- ◊ Podium sur ligne la de départ, après la descente des concurrents.
- ◊ Remise des prix le 21 Juin à 20H00 à Courpière, salle de Fêtes Place de la Victoire.
- ◊ Réunions du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 21 Juin, au Gymnase de Belime, la première à 08H30. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

##### ARTICLE 1.3p : Vérifications

- ◊ Vérifications administratives et techniques à Courpière :
  - ⇒ le samedi 20 Juin de 18H00 à 20H15, Ancienne Ecole de filles Place de la Victoire
  - ⇒ le dimanche 21 Juin de 07H30 à 08H45, Gymnase de Belime, route de Lezoux.

- ◊ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault rue de Lachamp à Courpière - Taux horaire maximum de la main d'œuvre 45 euros TTC.
- ◊ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◊ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 21 Juin à 08H45.
- ◊ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 21 Juin à 08H30.

##### ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

#### ARTICLE 2p - ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### ARTICLE 3p - CONCURRENTS ET PILOTES

##### ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

##### ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DÔME-FOREZ

8 Bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 04.73.92.87.19 (HB) ou 06.07.85.22.73 - Fax 04.73.90.82.09

jusqu'au mardi 16 Juin 2009 à minuit. Les frais de participation fixés à 300 euros seront réduits à :

⇒ Engagement simple ..... : **150 euros** (cent cinquante euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

⇒ Engagement préférentiel : **142 euros** (cent quarante deux euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Les concurrents qui se présenteront aux vérifications du samedi bénéficieront d'une réduction de : 5€ (cinq euros).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### ARTICLE 4p - VOITURES ET EQUIPEMENT

##### ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves page 12). La répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPES : FC & F2000 - N & FN - A & FA - GT de série - C3, CN & CM - D/E, FF, FR & F3B.

CLASSES :

<u>N-FN et A-FA</u>	N/FN1	A/FA1	jusqu' à 1400 cm <sup>3</sup>	<u>FC/F2000</u>	FC1	jusqu' à 1300 cm <sup>3</sup>
	N/FN2	A/FA2	plus de 1400 à 1600 cm <sup>3</sup>		FC2	plus de 1300 à 1600 cm <sup>3</sup>
	N/FN3	A/FA3	plus de 1600 à 2000 cm <sup>3</sup>		FC3	plus de 1600 à 2000 cm <sup>3</sup>
	N/FN4	A/FA4	plus de 2000 cm <sup>3</sup>		FC4	plus de 2000 cm <sup>3</sup>
					F2000-1	jusqu' à 1400 cm <sup>3</sup>
					F2000-2	plus de 1400 à 1600 cm <sup>3</sup>
					F2000-3	plus de 1600 à 2000 cm <sup>3</sup>
<u>GT série</u>	GT1		jusqu' à 2000 cm <sup>3</sup>			
	GT2		plus de 2000 cm <sup>3</sup>			
<u>C3-CN-CM</u>	C3.1/CN.1 (*)		jusqu' à 1600 cm <sup>3</sup>	<u>D/E</u>	D/E-1(1)	jusqu' à 1300 cm <sup>3</sup>
	C3.2/CN.2 (*)		plus de 1600 à 2000 cm <sup>3</sup>		D/E-2	plus de 1300 à 1605 cm <sup>3</sup>
	CM1/CM2(*)		jusqu' à 1003 cm <sup>3</sup>		D/E-3	FF-FR-F3B confondues

(1) Formule Campus confondue avec D/E-1

(\*) Les classes C3.1 et CN.1, les classes C3.2 et CN.2, ainsi que les classes CM1 et CM2 sont confondues.

##### ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

##### ARTICLE 4.2.7p : Echappement

Toute les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures fermées, CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi.

- Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

### ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement page 5

## ARTICLE 5p - PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La publicité obligatoire (non rachetable) sera « AD COSAC » au dessus des numéros de course.

La publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) sera précisée par un additif.

## ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES

### ARTICLE 6.1p : Parcours

La Course de Côte Régionale de Courpière a le parcours suivant : RD 223 entre Barbette et 150 m après le chemin de Limarie (Côte dite des Foulhoux).

La course se déroulera en deux montées minimum ou trois maximum.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard (F2000/FC, N/FN, A/FA, GT de série, C3/CN/CM, D/E - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

- ◇ Départ..... : angle de la dernière maison à droite de Barbette
- ◇ Arrivée..... : 150 mètres après chemin de Limarie à droite.
- ◇ Pente moyenne..... : 5.1 % (Dénivellation : 67 m)
- ◇ Longueur du parcours : 1300 m.

Modalité de retour au départ : en convoi, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : sur la RD 223 entre le C.E.G. et Barbette.

Parc arrivée : sur la RD 223, 200 m après l'arrivée, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 223 en aval de la ligne de départ.

### ARTICLE 6.2p : Route de Course

Accès par la RD 223 depuis Courpière.

### ARTICLE 6.3p : File de départ

File de départ : sur la RD 223 entre l'accès au C.E.G. et Barbette.

**Rappel** : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### ARTICLE 6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### ARTICLE 6.5p : Parc Concurrent

Les parcs concurrents seront situés sur les voies à proximité du C.E.G. Ils seront accessibles à partir de 18H00 le samedi 20 Juin. Les remorques devront être garées à proximité.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers 4, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

### ARTICLE 6.6p : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 223 en aval de la ligne de départ, sur deux files, à droite (sens de la descente).

### ARTICLE 6.7p : Tableaux d'affichage officiels

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications (samedi Ancienne Ecole et dimanche Gymnase),
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ,
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### ARTICLE 6.8p : Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tel 06.81.65.14.39 Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de THIERS, tel 04.73.80.72.22.

## ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### ARTICLE 7.1p : Essais

Les essais chronométrés auront lieu le dimanche 21 juin 2009 de 09H00 à 12H00.

### ARTICLE 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 21 Juin 2009 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

### ARTICLE 7.3p : Course

La course aura lieu le dimanche 21 Juin 2009 à partir de 13H45.

Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au centième de seconde.

### ARTICLE 7.4p : Chauffage des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## ARTICLE 8p - PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 9p - CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée du dernier concurrent, au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- ◇ un classement général,
- ◇ un classement général féminin.
- ◇ un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- ◇ un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

## ARTICLE 10p - PRIX

### ARTICLE 10.2p : Prix

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

<u>CLASSEMENT GENERAL SCRATCH</u>				<u>CLASSEMENT GROUPE</u>		
au premier	230 euros + Coupe	Nbr. Partants :	<u>+ de 10</u>	<u>6 à 10</u>	<u>2 à 5</u>	
deuxième	160 euros + Coupe	au 1 <sup>er</sup>	100 euros	100 euros	70 euros	
au troisième	100 euros + Coupe	au 2 <sup>ème</sup>	70 euros	60 euros		
au quatrième	50 euros + Coupe	au 3 <sup>ème</sup>	40 euros			

<u>CLASSEMENT PAR CLASSES</u>				<u>CLASSEMENT DAMES</u>		
Nbr. Partants	<u>+ de 11</u>	<u>7 à 11</u>	<u>4 à 6</u>	<u>2 et 3</u>	<u>1 partant</u>	à la première : 60 euros
au 1 <sup>er</sup>	150 euros	150 euros	150 euros	150 euros	75 euros	
au 2 <sup>ème</sup>	100 euros	90 euros	75 euros			
au 3 <sup>ème</sup>	75 euros	60 euros				
au 4 <sup>ème</sup>	50 euros					

### ARTICLE 10.3p : Coupes

Il sera attribué une coupe : - aux 3 premiers du Classement Général, - à la 1<sup>ère</sup> Dame,  
- au 1<sup>er</sup> de chaque classe, - à 2 commissaires.

## TOUS LES PRIX ET COUPES SONT CUMULABLES

### ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Courpière, salle des Fêtes, place de la Victoire, le dimanche 21 Juin 2009 à 20H00.